

AFFAIRE RIEL

DISCOURS DE

L'HONORABLE E. J. FLYNN

SOLLICITEUR-GÉNÉRAL

Prononcé devant l'Assemblée Législative, le 29 avril 1886

PENDANT LE DÉBAT

SUR LA MOTION PRÉSENTÉE PAR L'HONORABLE M. P. GARNEAU, TOUCHANT L'EXÉCUTION DE LA SENTENCE DE MORT CONTRE LOUIS RIEL, ACCUSÉ DE HAUTE-TRAHISON.

(Rapport sténographié).

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Séance de l'après-midi du 29 avril 1886.

Je ne m'attendais pas, M. l'Orateur, à adresser la parole sur cette motion cette après-midi, et je ne suis pas tout à fait préparé. Cependant, comme le gouvernement entend parfaitement quelle est sa responsabilité, et quel est son devoir vis-à-vis de cette Chambre et du pays, et comme les honorables députés désirent entendre exprimer une opinion de la part des ministres, je vais commencer maintenant, quitte à compléter mes remarques à la reprise de la séance ce soir.

La question soumise d'abord est celle qui est renfermée dans la motion de l'honorable député du comté de Québec.

Motion de l'honorable M. Garneau.

J'ai par devers moi cette motion, et je désire attirer immédiatement l'attention de la Chambre sur la teneur de cette proposition.

L'honorable député du comté de Québec propose la résolution suivante :

“ Qu'il soit résolu, que les députés de cette chambre, sans vouloir intervenir dans les questions qui ne sont pas du ressort des Législatures Provinciales, croient devoir prolter de leur réunion pour donner une expression publique et plus solennelle aux sentiments de regrets et de douleur que le peuple de cette province, dont ils sont les élus, a universellement manifestés à l'occasion de la déplorable exécution de Louis Riel, exécution faite même après la recommandation du jury à la clémence, et en dépit de toutes les raisons qui, au point de vue humanitaire, militaient en faveur d'une commutation de sentence. ”

Et bien ! M. l'Orateur, le point culminant de cette motion est celui-ci : c'est une expression de regret pour l'exécution d'un condamné.

Je désire attirer spécialement l'attention de la Chambre sur ce point, afin qu'elle puisse mieux saisir les arguments que j'aurai l'honneur de lui soumettre à l'encontre de cette motion.

Maintenant, il y a d'autre chose à remarquer dans cette proposition.

